

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no 67/2025
Demande de crédit d'étude de CHF 235'000.- pour la transformation du collège du Rosset en garderie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (ci-après COFIN) constituée par son Président M. Simon Schülé, ses membres Mmes Ariane Morand, Filomène Garcia et Nadia Pisani Ben Nsir et M. Philippe Noël (excusé), s'est réunie le 29 janvier 2025, afin d'examiner le préavis cité en titre et préparer une série de questions.

Le 3 février 2025 la COFIN a rencontré la Municipalité *in corpore* pour échanger sur le préavis et écouter les réponses aux questions. Elles ont été complétées par des éclaircissements en séance. En effet, le bureau n'ayant pas souhaité nommer de commission technique, la COFIN s'est permise de poser des questions plus techniques pour mieux comprendre le projet envisagé par la Municipalité. Elle remercie la Municipalité pour les explications fournies.

Le 17 février 2025 la COFIN s'est réunie une dernière fois pour finaliser le rapport.

But du préavis

Le présent préavis sollicite un crédit d'étude de CHF 235'000.- pour envisager une transformation partielle du collège du Rosset en nouvel accueil de jour pré scolaire pour les enfants en dessous de 30 mois, tout en conservant l'accueil déjà existant (APEMS), ainsi que les 3 logements. La garderie au chemin des Esserpys sera donc à terme rapatriée au Rosset, permettant un accueil préscolaire à un seul endroit, avec 54 places au total (20 existantes aux Esserpys + 34 nouvelles).

Idée du projet

Le montant demandé inclut une étude d'avant-projet ayant permis une première estimation de coûts en lien avec la faisabilité de transformation envisagée par la Municipalité. Pour résumer succinctement, l'idée est d'utiliser la surface sous la cour actuelle, côté chemin de Rosset, en excavant le sous-sol. 3 puits de lumières (patios) permettront d'illuminer les nouveaux locaux, reliés au bâtiment existant. M. Oppliger nous informe que l'architecte proposé s'est inspiré d'un projet déjà réalisé dans la région genevoise. Les appartements seront conservés avec une entrée indépendante et un ascenseur sera installé. Il n'est pas prévu de modifier l'accès au collège ou les circulations suite à ces transformations.

Avis de la COFIN

Un besoin en structures d'accueil préscolaires est indéniable et les terrains communaux à disposition quasi inexistant. Le Rosset proche du collège de Prazqueron, centralisé par rapport au village et offrant déjà une partie des lieux d'accueil semble donc une option judicieuse. La COFIN entend bien la volonté de conserver le collège du Rosset en l'état, ce dernier ayant une valeur sentimentale forte pour les citoyens de Romanel. L'idée d'enterrer les locaux paraît également adéquate pour procéder rapidement à des transformations, sans devoir modifier le PPA Le Village et en tentant d'éviter des procédures de recours qui toutefois ne peuvent pas être exclues. A la question de savoir si cette nouvelle structure permettra de répondre à la demande des familles de Romanel, Mme Dagon nous confirme qu'elle permettra d'absorber les demandes arrêtées à ce jour avec les 34 places supplémentaires. L'augmentation de la population aura certainement un impact sur la demande future. La COFIN encourage donc la Municipalité à envisager d'ores et déjà une solution complémentaire, par exemple au sein du futur projet de construction scolaire en collaboration avec l'ASIGOS, ou par une modification du PPA Le Village, qui peut être envisagée avant le délai usuel de 15 ans si les circonstances l'exigent. Cette 2^e option permettrait de conserver l'accueil préscolaire dans un seul lieu. Pour rappel, le PPA Le Village est entré en vigueur le 26 février 2018.

Aspects financiers

Une somme de CHF 21'620.- a déjà été utilisée pour un avant-projet qui a permis une première estimation des coûts. Il semble raisonnable de penser que les sommes avancées pour le crédit d'étude sont calculées au plus juste. Le montant de CHF 25'000.- pour le paysagiste a initialement interpellé la COFIN, mais au vu du projet présenté et le nouvel aménagement de la cour après travaux, le montant semble pertinent selon M. Oppliger, horticulteur de formation.

Quant à la marge d'incertitude de +/- 15 % des coûts du projet final devisé à CHF 3 mios, cette dernière semble usuelle selon la norme SIA102. Le crédit d'étude demandé permettra d'affiner le montant en espérant qu'il soit inférieur à CHF 3mios.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 67-2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 67/2025 adopté en séance de Municipalité du 20 janvier 2025 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 67/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 235'000.- TTC pour la transformation du bâtiment du Rosset en garderie ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

La rapporteuse


Nadia Pisani Ben Nsir


Filomène Garcia


Ariane Morand


Philippe Noël


Simon Schülé,
Président